

• (10.20 p.m.)

J'espérais que l'une des mesures, celle qui, à mon avis apporterait la contribution la plus remarquable à ce sujet, serait d'augmenter considérablement la pension de la sécurité de la vieillesse. Si la somme de 50 millions de dollars,—je me rends compte qu'il ne s'agit aucunement là de fonds du gouvernement fédéral mais d'un montant qui sera partagé entre plusieurs échelons de gouvernement,—est dépensée annuellement pour les diagnostics, les traitements et les soins post-hospitaliers de tuberculose, il doit être décourageant pour les gens qui dirigent ce programme de constater qu'un grand nombre offrirait très peu de résistance à la tuberculose parce que les vitamines, les fruits frais et une diète équilibrée seraient vraiment du luxe, étant donné le montant de la pension de sécurité de la vieillesse à l'heure actuelle.

Le ministre du Commerce (M. Winters) peut dire ce qu'il veut au sujet de la difficulté qu'il a eue à voter contre une augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse. Mais nous, de ce parti-ci, n'avons pas voté contre une telle augmentation. Nous voulions donner au gouvernement actuel la chance de prendre quelque disposition à cet égard.

La question que j'ai soulevée au sujet de la recrudescence de la tuberculose se rattache assez étroitement aux difficultés qu'éprouvent bien des personnes âgées. Le D<sup>r</sup> Grégoire a mentionné une étude faite en Californie dans laquelle chaque cas connu de tuberculose a été suivi. Cette étude a révélé que 5 p. 100 des 100,000 cas latents étaient à vrai dire encore actifs. Et c'était en Californie, où le climat est beaucoup plus salubre qu'à nul endroit au Canada. Je me demande quels chiffres on obtiendrait d'une semblable étude à l'endroit des Canadiens qui représentent des cas latents de tuberculose, surtout dans le groupe des personnes âgées.

**Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt les observations du député et je voudrais lui dire que le ministère examine sans cesse les indices de hausse dans le nombre de cas de tuberculose dépistés aux pays.

Je suis heureuse d'informer le député qu'une conférence a été tenue récemment réunissant tous les organismes et toutes les personnes qui s'intéressent à ce problème. Cette conférence a eu lieu par suite de l'intérêt qu'ont manifesté le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, l'Association canadienne antituberculeuse et les ministres provinciaux de la Santé.

Les représentants officiels du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont

déclaré, au nom du gouvernement, lors de cette conférence, que nous sommes disposés à offrir aux ministères provinciaux de la Santé toute l'assistance possible, y compris la prolongation des octrois, afin de combattre cette terrible maladie.

LES PÉNITENCIERS—SAINT-VINCENT-DE-PAUL  
—LE SUICIDE D'UN PRISONNIER

**M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, le jeudi 24 mars, Conrad Brunelle, détenu au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, s'est pendu au moyen d'une ceinture. M. Brunelle purgeait une sentence de trois ans pour une série de vols à main armée. On croit savoir qu'il était impliqué dans l'affaire Lucien Rivard et qu'il aurait été témoin d'autres crimes.

Le suicide de M. Brunelle a attiré une attention spéciale parce qu'il avait tenté, il y a trois mois, de se trancher la gorge mais on l'avait arrêté à temps. C'est pourquoi, j'ai demandé au solliciteur général le vendredi 25 mars, s'il avait l'intention d'ouvrir une enquête sur ce cas.

Il me semble, ainsi qu'à bien d'autres, qu'il doit y avoir quelque chose de pourri dans l'administration des pénitenciers lorsqu'un prisonnier est laissé dans une situation où il peut se suicider après avoir survécu à une telle tentative, trois mois plus tôt.

Il semble étrange qu'il ait eu accès à des articles pouvant être employés à des fins violentes, soit contre lui-même, soit contre d'autres. On aurait cru qu'un prisonnier tel que Brunelle aurait été placé sous une surveillance spéciale et aurait reçu des soins médicaux et psychiatriques particuliers.

Nous étudions présentement l'abolition de la peine capitale. Des députés ont laissé entendre qu'après l'abolition de la peine capitale, la société demeurerait sans protection. Mais je soutiens, monsieur l'Orateur, que nous demeurerons sans protection si nous ne nous attaquons pas aux véritables causes du crime et de la violence. L'une d'entre elles, me semble-t-il, est l'imperfection de la réforme de nos pénitenciers et de nos régimes de réadaptation des criminels. Si nous voulons prévenir le meurtre, nous devons aller au cœur du problème.

Plusieurs postes de radio et plusieurs journaux, notamment la *Gazette* de Montréal, ont abordé la question de ce suicide. Samedi, la *Gazette* de Montréal y consacrait un éditorial. Plusieurs d'entre nous croient que le gouvernement devrait mener une enquête sur ce suicide, pour déterminer comment il a pu se produire. Une fois ce point éclairci nous devrions voir à ce que les responsables soient disciplinés et à ce que des réformes soient instituées.